

Prévent'Action Sensibilisation Risques liés au travail sur écran

De quoi s'agit-il ?

La Prévent'Action « **Risques liés au travail sur écran** » permet aux salariés et à l'employeur de connaître les préconisations ergonomiques afin d'aménager les postes de travail dits tertiaires.

Ces préconisations ergonomiques facilitent l'adaptation de l'environnement de travail au travail à réaliser.

Les objectifs

- Savoir adapter son poste de travail à ses caractéristiques afin d'éviter l'adoption de postures contraignantes
- Savoir comment régler ses outils de travail
- Connaître les pistes d'amélioration qui pourraient être mises en place
- Être force de proposition lors d'aménagements

Pour aller plus loin

[Fiche Repère CIHL travail sur écran](#)

Déroulement de l'intervention

Phase 1 : apport théorique	Phase 2 : mise en pratique	Phase 3 : étude de poste	Phase 4 : compte-rendu de l'intervention
• 1h30 en collectif • sont vus les risques, les contraintes et les préconisations ergonomiques	• sur le poste de travail • 15 min / participant • le participant fait les correctifs à son poste	• avec le préventeur • 30 min participant et préventeur • en conditions réelles de travail	• par les préventeurs • conseils à l'entreprise



Qui peut en bénéficier ?

Toutes les entreprises et structures adhérentes au CIHL de moins de 50 salariés
Public cible : salarié (groupe de 8 salariés maximum)



Intervenants :

Ergonome



Durée :

Module d'une demi-journée en entreprise dans la limite de 4 demi-journées maximum



Comment en faire la demande ?

Demande de l'entreprise auprès du médecin du travail ou auprès du service prévention : cihl.prevention@cihl45.com